

Tableau de suivi des vœux

En 2018, la CVP a examiné les demandes de permis portant sur 85 adresses et émis un vœu sur 61 d'entre elles.

Par ailleurs, 6 adresses, qui avaient fait l'objet d'un vœu en 2017, étaient encore en cours d'instruction fin 2017. 5 ont reçu depuis une autorisation d'urbanisme et 1 est toujours en cours d'instruction. Ces 6 adresses ont donc été comptabilisées dans le présent bilan, portant le total des adresses analysées à 67.

Analyse des suites de vœux

a) Les 39 adresses sur lesquelles la ville ne s'est pas encore prononcée ou s'est décidée après que la CVP a levé son vœu :

Instruction inachevée : pour 24 adresses, le dossier est toujours en cours d'instruction (n°106, 113, 126, 142, 158, 160, 167, 194, 198, 200, 202, 208, 214, 215, 220, 228, 229, 230, 231, 232, 234, 235, 236, 237, 239, 241).

Permis Préfet : pour 3 adresses (n° 206, 215, 230), la décision finale n'a pas incombé pas à la Ville mais au Préfet. Toutefois, dans cette procédure, la Ville transmet un avis au Préfet. Deux de ces dossiers sont toujours à l'instruction, et la municipalité n'a pas communiqué à la CVP l'avis qu'elle a rendu sur le 1er, où le vœu de la CVP n'a pas été suivi.

Vœux levés : pour 12 adresses, la ville a délivré l'autorisation d'urbanisme après que la CVP a levé le vœu (n°107, 134, 147, 152, 164, 169, 171, 175, 176, 179, 186, 207).

b) Les 28 adresses sur lesquelles une décision de la Ville est intervenue :

Refus de permis ou classement sans suite : pour 14 adresses, la ville n'a pas obtenu du pétitionnaire les modifications de son projet que la CVP avait suggérées ou a suivi celle-ci sur son opposition aux travaux envisagés et a décidé de ne pas délivrer l'autorisation demandée (n°156, 177, 181, 190, 193, 195, 199, 209, 210, 213, 218, 219, 221, 240).

Retrait du projet : pour 2 adresses, le pétitionnaire a retiré son projet et le dossier qui avait donné lieu à un vœu a été classé sans suite (n°178, 216).

Vœu partiellement suivi : pour 2 adresses, la décision prise ne suit que partiellement le vœu (n°136, 205).

Permis accordé malgré le vœu : pour 10 adresses, le permis a été accordé sans tenir compte du vœu de la CVP (n°116, 129, 130, 137, 162, 168, 172, 180, 182, 238).

N°	Date du vœu	ADRESSE	Protection	Nature du vœu	État de l'instruction / Motivation de la décision	Commentaire
106	16/11/2016	27, rue du Four et 1, rue des Canettes (6e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 16 novembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de comblement de l'angle vide des deux rues, occupé depuis plus d'un siècle par une construction à simple rez-de-chaussée, par un immeuble à plein gabarit. La commission constate la qualité paysagère de ce vide dont la forme actuelle résulte de l'évolution urbaine du carrefour. Si elle ne s'oppose pas à son comblement partiel par le biais d'une construction nouvelle, elle demande que cette dernière soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue.	PC refusé le 21/12/2016	
	19/10/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de remplacement d'un bâtiment de commerce à rez-de-chaussée établi dans un angle entre deux rues par un immeuble à plein gabarit. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction soit d'un volume mesuré et conçue en harmonie avec le paysage de la rue, le vœu pris dans la séance du 16 novembre 2016 est maintenu.	En cours d'instruction	
	22/02/2018 (suivi)			Reconduction tacite	En cours d'instruction	
107	15/12/2016	73, rue de Miromesnil (8e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier datant du Second Empire. La commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation du bâtiment mais demande que le traitement retenu ne vienne pas rompre le registre sommital de cette portion de rue qui a conservé son homogénéité.		
	24/05/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second-Empire. La Commission note les améliorations apportées au projet mais juge incompréhensible l'ajout d'une toiture terrasse portant une pergola à l'emplacement du terrasson. Elle reconduit pour cette raison le vœu pris le 15 décembre 2016, qui portait sur la teneur du projet de surélévation par rapport au traitement sommital des immeubles de cette portion de rue.		
	21/09/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire. La Commission juge la nouvelle proposition peu satisfaisante et maintient son vœu pris dans la séance du 15 décembre 2016 et renouvelé dans celle du 24 mai 2017.		
	21/12/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit en 1866. La Commission, constatant que le nouveau projet de surélévation présenté répond à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 15 décembre 2016.	PC délivré le 30/05/2018	Vœu levé
113	25/01/2017	31, avenue Bosquet (7e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 janvier 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné une demande de reconstruction partielle et de surélévation de l'ancien hôtel de Barbantane. La commission s'oppose à ce projet qui porterait atteinte de façon irréversible à cet hôtel particulier des années 1880 constituant un témoignage remarquable et encore très homogène du retour au grand goût qui marque la	PC refusé le 09/02/2017	Vœu suivi

				demeure privée aristocratique à la fin du XIXème siècle. Elle souligne par ailleurs que la surélévation demandée irait à l'encontre de la préservation nécessaire du paysage de de l'avenue Bosquet qui montre plusieurs autres exemples relevant de la même typologie (Hôtel de Béhague d'Hippolythe Destailleur et hôtel construit pour une autre branche de la famille Barbantane par Jules Pellechet).		
	21/09/2018 (Nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration et surélévation de l'ancien hôtel de Barbentane. La Commission note avec intérêt l'évolution du projet en faveur d'une conservation plus complète des éléments intérieurs remarquables mais renouvelle son opposition à toute surélévation qui, bien que réduite à un seul niveau supplémentaire, dénaturerait gravement le bâtiment et irait à l'encontre de la préservation du paysage de l'avenue.	En cours d'instruction	
116	22/02/2017	15-19, boulevard Poniowski (12 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de deux maisons basses élevées en haut du talus de l'ancien chemin de fer de la Petite Ceinture et leur remplacement par un bâtiment de 10 étages. La commission ne s'oppose pas à ces démolitions mais demande que la hauteur du nouvel immeuble soit diminuée de façon à établir la construction en proportion du bâti environnant et souhaite que sa façade sur les voies, constituée principalement d'un grand pignon aveugle, intègre quelques ouvertures. Elle juge par ailleurs que ce dossier est très représentatif de la multiplication actuelle des projets qui, par leur hauteur démesurée, dépassent de plusieurs étages les immeubles voisins et portent atteinte à l'harmonie du paysage environnant.	PC refusé le 13/04/2017	Vœu suivi
	26/04/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet du remplacement de deux maisons basses élevées en haut du talus de l'ancien chemin de fer de la Petite Ceinture par un immeuble de 8 étages (CVP du 22 février 2017). La Commission critique la massivité du projet et sa dimension hors d'échelle à l'entrée du boulevard. Elle demande que l'écriture des façades soit revue et que la hauteur de l'immeuble ne dépasse pas celle du bâtiment adjacent afin que la nouvelle construction s'insère sans difficulté dans le paysage environnant.	PC délivré le 31/01/2019 « Le vœu exprimé souhaitait la réduction de la hauteur du bâtiment et une meilleure insertion dans le paysage environnant. Le projet, issu initialement d'un processus de concours, a fait l'objet d'un travail d'amélioration et d'ajustement allant dans le sens du vœu. »	Vœu non suivi
126	22/03/2017	10, avenue du Bel-Air (12 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 mars 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un hôtel de tourisme de trois étages qui serait reconstruit à plein gabarit et atteindrait la hauteur de l'immeuble de gauche haut de sept étages La commission ne s'oppose pas à cette démolition mais demande que le nouveau bâtiment règle sa hauteur plutôt sur celui de droite, plus bas de deux niveaux, afin de maintenir une hauteur d'alignement, le long de la voie, proche du paysage d'origine.	PC refusé le 12/07/2017	Vœu suivi
	19/10/2017 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme. La nouvelle proposition ne tenant pas compte de la demande de la Commission qui souhaitait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite afin de maintenir, le long de la voie, une hauteur d'alignement proche du paysage d'origine, le vœu pris dans la séance du 22 mars 2017 est renouvelé.		
	31/05/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconstruction d'un hôtel de tourisme. La Commission, qui demandait que la nouvelle construction règle sa hauteur sur l'immeuble voisin de droite, n'ayant pas été entendue, le vœu est renouvelé.	En cours d'instruction	

129	26/04/2017	111, cours de Vincennes et le 1, boulevard Davout (12^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation et d'extension d'un immeuble d'angle de la porte de Vincennes. Après avoir constaté que la proposition s'apparente à une construction neuve, la commission demande que le projet soit revu de façon à mieux intégrer le nouvel immeuble dans le paysage du carrefour et à en aligner la hauteur sur celle du bâtiment qui le borde sur le cours de Vincennes.	Permis délivré le 20/04/2018 « Projet dont l'architecture a été retravaillée afin d'améliorer son intégration urbaine et architecturale dans le sens du vœu exprimé par la CVP. »	Vœu non suivi
130	26/04/2017	15-17, rue Taclet et 121, rue Pelleport (20^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un bâtiment scolaire transformé à la fin des années Quarante par l'architecte Robert Dubos. La commission souligne le très grand intérêt du bâtiment dont la composition – une articulation de volumes géométriques correspondant aux différentes fonctions du lieu - et la grande sobriété – des façades majoritairement enduites marquées de quelques éléments de décor d'inspiration Art déco – témoignent du caractère rationnel et de la simplicité de la construction publique de l'immédiat après-guerre. Elle ajoute que ce bâtiment remarquable est un élément important du paysage du quartier, et que sa destruction serait un acte irréparable contre lequel elle s'élève par avance avec force. La commission demande par ailleurs que l'adresse soit inscrite dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.	PC refusé le 29/05/2017	Vœu suivi
	26/04/2018 (nouveau projet)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de démolition totale d'un bâtiment scolaire reconstruit à la fin des années Quarante par l'architecte Robert Dubos (CVP du 26 avril 2017). La Commission rappelle qu'elle a précédemment souligné le très grand intérêt architectural de l'édifice et son importance dans le paysage du quartier. Elle renouvelle en conséquence sa ferme opposition au projet et réitère sa proposition d'inscrire l'immeuble dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.	PC délivré le 15/11/2018 « Suite à un refus du 1 ^{er} PC, des modifications architecturales ont été apportées dans le cadre d'un second PC pour obtenir un projet plus satisfaisant. »	Vœu non suivi
132	26/04/2017	5, rue de l'Armorique (15^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation et d'extension d'un hôtel particulier construit en 1896 sur une parcelle donnant à l'arrière sur le boulevard Pasteur. La commission estime qu'une telle opération, qui amputerait de moitié l'hôtel, démolirait sa charpente et sa façade arrière, et grefferait sur le moignon conservé une construction neuve élevée à plein gabarit n'est pas acceptable et que, si un tel projet perdurait, elle s'y opposerait avec force.		faisabilité
	23/11/2017 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un hôtel particulier de la fin du XIX ^{ème} siècle. La Commission a précédemment repoussé, en faisabilité, un projet de transformation et de surélévation de cet hôtel et s'oppose avec la même fermeté à la demande actuelle de démolition totale.	PC refusé le 18/01/2018	Vœu suivi
	21/09/2018			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation de la profondeur arrière d'un ancien hôtel particulier. La Commission rappelle qu'elle s'est fermement opposée par deux fois à des projets qui portaient atteinte à l'intégrité de l'ancien hôtel et indique que si la demande actuelle perdurait, elle s'y opposerait à nouveau. La Commission recommande par ailleurs que ce bâtiment soit inscrit sur la liste des bâtiments protégés au P.L.U.		faisabilité
134	26/04/2017	22, boulevard Poissonnière (09^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet. La commission se prononce contre la surélévation demandée qui aurait pour effet d'uniformiser la hauteur des immeubles de la séquence et de supprimer la différence d'échelle entre les bâtiments, témoignage important de l'évolution du bâti le long des Grands Boulevards.		faisabilité

	21/09/2017 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble de 4 étages transformé en immeuble de rapport sous la Monarchie de Juillet. Le permis de construire déposé par le pétitionnaire ne tenant aucun compte de l'avis négatif émis en faisabilité par la Commission dans sa séance du 26 avril 2017, celle-ci renouvelle son vœu d'opposition au projet.	En cours d'instruction	
	31/01/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau en suivi le projet de surélévation d'un immeuble des grands boulevards élevé sur une base plus ancienne sous la Monarchie de Juillet. La Commission accepte la nouvelle version du projet qui limite à un seul niveau la surélévation et donne au nouveau comble la forme traditionnelle d'un comble à lucarnes dotées de balconnets. Elle demande toutefois pour lever son vœu du 26 avril 2017 que le retrait du nouvel étage carré soit davantage marqué de façon à en faire un étage d'attique.		
	26/04/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble bas du boulevard Poissonnière. Au vu du projet présenté par le pétitionnaire qui accentue le retrait du nouvel étage carré par rapport au nu de la façade principale, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 31 janvier 2018.	PC délivré le 12/06/2018	Vœu suivi
136	24/05/2017	10, avenue de la Bourdonnais et 11, allée Paul-Deschanel (7 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de restructuration et de surélévation d'un ancien hôtel particulier. La Commission considère que la mise en œuvre de ce projet porterait gravement atteinte aux dispositions d'origine du bâtiment et demande une approche beaucoup plus respectueuse de l'existant. Elle s'oppose à la démolition partielle de l'escalier principal ainsi qu'aux modifications prévues en toiture (surélévation du comble et création d'un deuxième rang de lucarnes). La Commission souhaite également que le volume de liaison construit dans la cour et qui dissimule une grande partie des baies du rez-de-chaussée de l'hôtel soit revu.		
	23/11/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de reconversion d'un hôtel particulier en centre de formation. En dépit de l'évolution du projet, la Commission, après avoir estimé que les avancées n'étaient pas suffisantes en particulier pour ce qui concerne l'installation d'une galerie vitrée le long du mur mitoyen de gauche, reconduit son vœu pris dans sa séance du 24 mars 2017.	PC délivré le 28/11/2018	Vœu partiellement suivi
137	15/12/2016 (faisabilité)	51, avenue d'Iéna, 13, rue Auguste-Vacquerie et 1, place Richard de Coudenhove-Kalergi (16 ^e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 15 décembre 2016 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation de l'ancien hôtel Kann / Gulbenkian qui verrait la réalisation d'une résidence hôtelière et l'ouverture d'un centre d'exposition. La commission rejette la demande de surélévation partielle des bâtiments sur rue et sur cour qui aurait pour conséquence de faire disparaître certaines des dispositions anciennes de l'hôtel témoignant de son occupation passée. Elle rappelle pour cela que l'hôtel construit par Paul-Ernest Sanson puis modifié par l'agence Mewes et Davis assistée d'Emmanuel Pontremoli est protégé par la ville de Paris dans le cadre de son P.L.U.		
	24/05/2017 PC déposé le 10/02/2017			La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de réhabilitation de l'ancien hôtel Gulbenkian. La Commission constate que la demande de surélévation du bâtiment donnant sur la rue Vacquerie à laquelle elle s'était par avance opposée en faisabilité a été maintenue sans changement par le pétitionnaire au stade du permis de construire. Elle reconduit donc le vœu pris à ce sujet le 15 décembre 2016.	PC refusé le 17/08/2017	Vœu suivi
	25/10/2018 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de transformation de l'aile basse de l'hôtel Gulbenkian bordant la rue Auguste-Vacquerie. La Commission rappelle que le bâtiment est protégé au P.L.U. et s'oppose à la démolition du comble actuel qui serait remplacé par un étage carré, transformant ainsi radicalement la présentation sur rue de l'aile basse de l'hôtel. Elle signale que le couronnement de cette partie du bâtiment a été modifié dans les années 1920 afin d'y installer les ouvrages précieux réunis par Calouste Gulbenkian.	PC délivré le 29/01/2019 « Le PC de 2016 a été retiré suite au vœu de la CVP et le projet a fait l'objet de nouvelles études afin de répondre à la demande de la CVP. Un nouveau PC a été redéposé en 2018, notamment sans la principale surélévation initialement critiquée. Seul le redressement de l'un des combles a	Vœu non suivi

					été maintenu au final. »	
141	24/05/2017	19-25, rue Boissonade (14 ^e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la transformation en immeuble de logements d'un immeuble en béton armé en forme de proue, daté de la deuxième moitié des années 40. Après avoir été informée des modalités de choix du projet et rappelé que le bâtiment était protégé au titre du P.L.U, la Commission juge qu'un dialogue avec l'équipe lauréate est nécessaire afin de faire prévaloir la conservation de la cage d'escalier de la proue et celle des menuiseries et serrureries métalliques du rez-de-chaussée, toutes deux citées dans la protection.		faisabilité
	28/06/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la transformation en logements d'un immeuble en béton armé en forme de proue daté des années 1950 et protégé au P.L.U. Les demandes de la Commission qui visaient la conservation de l'escalier de la proue et celle des menuiseries métalliques des baies du rez-de-chaussée ayant été satisfaites, le vœu pris le 24 mai 2017 est levé.		faisabilité
142	24/05/2017	9, rue du Huit-Mai-1945 et 93, boulevard de Strasbourg (10 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 24 mai 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé à l'angle du boulevard dans le vis-à-vis de la gare de l'Est. La Commission souligne l'intérêt historique du bâtiment qui, construit sous la Monarchie de Juillet après le percement de l'actuelle rue du Huit-Mai-1945 (ancienne rue Neuve-de-Chabrol), appartient à un paysage urbain antérieur à la construction de la gare de l'Est et au percement du boulevard de Strasbourg. L'immeuble ayant conservé depuis sa hauteur d'origine, la Commission demande que le projet de surélévation soit abandonné.		faisabilité
	28/06/2018 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel de tourisme situé en vis-à-vis de la gare de l'Est. La Commission, qui avait souligné en faisabilité l'intérêt historique du bâtiment et demandé pour cette raison que le projet de surélévation soit abandonné, confirme son vœu du 24 mai 2017.	En cours d'instruction	
147	28/06/2017	27B, avenue de Villiers (17 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. La commission s'oppose à cette installation dont l'arrivée dans le grand vide central de l'atrium, entraînant de surcroît la dépose de la verrière zénithale, porterait définitivement atteinte à la patrimonialité du lieu. Elle demande en conséquence qu'un autre emplacement soit trouvé dans une zone moins sensible de l'hôtel.	PD retiré le 11/07/2017	Vœu suivi
	31/01/2018 (nouveau PD)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de création d'un ascenseur panoramique dans un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. La Commission, après avoir été informée que le pétitionnaire renonçait à son projet, lève le vœu pris le 28 juin 2017.	PD délivré le 12/04/2018	Vœu suivi
152	21/09/2017	63-65, rue Letellier (15 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'habitation d'un étage situé à l'alignement de la rue. La Commission demande la préservation de cette construction basse dont la petite échelle et la façade originale apportent une rupture essentielle dans le paysage urbain. Elle demande en conséquence que l'implantation de construction neuve prévue à cet emplacement se fasse sur l'arrière de la parcelle.	PC refusé le 18/10/2017 Un recours a été déposé	Vœu suivi
	23/11/2017 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition totale d'un ancien garage et d'un bâtiment d'un étage sur rue dont elle avait demandé la préservation. Les pièces modificatives déposées par le pétitionnaire ne répondant pas au vœu de la Commission pris dans la séance du 21 septembre 2017, celui-ci est renouvelé.	En cours d'instruction	
	25/10/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de construction d'un immeuble de 6 étages à l'arrière d'une maison basse sur rue dont elle a obtenu la conservation.	PC délivré le 12/12/2018	Vœu suivi

				La Commission accepte le nouveau projet et lève le vœu pris dans la séance du 21 septembre 2017.		
156	21/09/2017	3, rue Berger (01 ^{er} arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un petit immeuble construit dans la seconde moitié du XVII ^e siècle. La Commission demande qu'un diagnostic technique complet soit réalisé afin d'évaluer l'état matériel de la construction en vue de privilégier la solution d'une restauration. Elle indique par ailleurs qu'elle s'opposerait à toute démolition de l'escalier en bois intérieur à double noyau caractéristique de la période de construction du bâtiment.		faisabilité
	28/06/2018 (PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'une maison ancienne du quartier des Halles. La Commission s'oppose fermement à la perte de cette maison qui constitue un exemple en partie intact de l'habitat ordinaire parisien au XVII ^e siècle tel que l'a proposé Pierre Le Muet à la même époque (travée simple percée de fenêtres sans encadrement de taille décroissante). Elle demande sa réhabilitation et le maintien en place de l'escalier d'origine à double noyau caractéristique de ce type de maison.	Permis refusé le 04/09/2018	Vœu suivi
158	19/10/2017	52, rue Boissière et 89, rue Lauriston (16 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880. La commission s'oppose à ce projet, qui, en continuant d'empiler les niveaux au-dessus d'une première surélévation construite en 2000, achèverait de priver l'immeuble de toute cohérence architecturale. Elle marque en même temps sa vigilance face à la multiplication de ces propositions de surélévation qui ont également le plus souvent un impact négatif sur le milieu urbain environnant.	PC refusé le 13/11/2017	Vœu suivi
	28/06/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle des années 1880. La Commission prend acte de la modification proposée mais rappelle qu'elle s'était opposée à toute surélévation de cet immeuble et renouvelle le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2017.	En cours d'instruction	
160	19/10/2017	3, boulevard Bourdon (4 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de rapport construit par l'architecte Emile Auburtin le long du boulevard bordant le bassin de l'Arsenal. La commission, après avoir observé que la surélévation demandée serait aggravée par la saillie qu'elle marquerait dans l'élévation et des matériaux réfléchissant utilisés, rejette le projet et demande que cet immeuble, qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence architecturale, soit préservé en l'état.	PC refusé le 09/11/2017	Vœu suivi
	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble construit en 1883 par Emile Auburtin. La Commission, après avoir pris connaissance de la nouvelle proposition, rappelle qu'elle s'était opposée par principe à la surélévation de l'immeuble qui constitue un ensemble fini d'une grande cohérence. Elle renouvelle pour cela le vœu pris dans la séance du 19 octobre 2017.	En cours d'instruction	
162	23/03/2006	42, rue des Saints-Pères (7 ^e arr.)	PSMV du 7 ^e	La Commission du vieux Paris, réunie le 23 mars 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Jacques Bravo, Maire du 9 ^e arrondissement, a formé un vœu en faveur d'une recherche approfondie à partir des documents d'archives et d'une datation par dendrochronologie, afin de préciser la nature de cet ensemble bâti au 42, rue des Saints-Pères (7 ^e arr.), probablement antérieur au XVII ^e siècle. La Commission du vieux Paris ne s'est pas opposée au projet de surélévation envisagé, sous réserve que les éléments archéologiques de ce bâti (pièces de charpente, poutres, piédroits et sommiers) soient conservés et restaurés.		
	12/09/2006 (suivi)			La Commission du vieux Paris, réunie le 12 septembre 2006 à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Mme Moïra Guilmar, adjointe au Maire chargée du patrimoine, a levé le vœu qui demandait de préciser la nature de ce bâti ancien au 40-42, rue des Saints-Pères (7 ^e arr.), le pétitionnaire ayant lancé une étude par datation dendrochronologique. Elle a également recommandé que le projet de surélévation du bâtiment fasse l'objet d'une réflexion plus poussée, afin que cette intervention s'intègre avec le plus grand soin à ce bâti ancien.		

	19/10/2017 (nouveau PC)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 19 octobre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi un projet de surélévation d'un immeuble dont la construction remonte au XVIIIe siècle.</p> <p>La commission rejette ce projet dont le dessin de façade et le traitement chromatique sont sans rapport avec la séquence bâtie dans laquelle s'insère l'immeuble, à proximité immédiate de la chapelle ukrainienne Saint-Vladimir-le-Grand et du square Taras Chevtchenko.</p> <p>Elle rappelle par ailleurs qu'elle a pris sur cette adresse, en 2006, un vœu demandant, au sujet d'un premier projet de surélévation, que celle-ci soit limitée à un seul étage.</p>	<p>PC délivré le 02/03/2018</p> <p>« Ce projet objet d'un premier vœu de la CVP en 2006, a connu un long temps de maturation et de nombreuses évolutions allant dans le sens du vœu. La surélévation finale est une prescription du PSMV : « surélever la construction de deux niveaux et un comble en exprimant le caractère contemporain de cette surélévation à réaliser à l'alignement de la façade actuelle... ». »</p>	Vœu non suivi
164	23/11/2017	7, rue de Marignan (08 ^e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 23 novembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement d'un hôtel particulier établi le long de la rue Marignan dès son percement en 1858.</p> <p>La Commission, constatant que la façade sur rue de cet immeuble haussmannien n'a connu aucune modification depuis sa construction, demande, qu'en dépit de la transformation des logements du rez-de-chaussée en boutiques voulue par le programme, les baies extérieures des anciens logements ne soient pas modifiées et conservent leurs fenêtres en bois équipées de persiennes présentes à tous les niveaux.</p>	En cours d'instruction	
	29/03/2018 (suivi)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de réaménagement d'un hôtel particulier du Second Empire.</p> <p>Le pétitionnaire ayant renoncé à modifier les baies des anciens logements ouvrant au rez-de-chaussée sur rue, la Commission lève son vœu pris dans la séance du 23 novembre 2017.</p>	PC délivré le 26/03/2018	Vœu suivi
167	21/12/2017	14-20, avenue Marcel-Proust, 29-33, rue Raynouard et 19-21, avenue du Parc-de-Passy (16 ^e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de changement de destination partielle de locaux de service occupant le socle d'un ensemble immobilier du milieu des années trente en logements.</p> <p>La Commission, considérant que les ouvertures de différents formats pratiquées dans le socle de cet ensemble ont été percées en nombre volontairement limité et rythmées de façon à marquer une différence entre le traitement du soubassement et celui des façades d'immeubles établies au-dessus, demande que le projet soit revu en respectant le parti d'origine.</p>	En cours d'instruction	
168	21/12/2017	112-122, avenue Émile-Zola et 52-58, rue Violet (15 ^e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un bâtiment de bureaux construit par Raymond Lopez et Raymond Pottier, et de densification de la parcelle sur laquelle il est construit.</p> <p>La Commission estime que le grand nombre de démolitions annoncées (dont celle de l'ancienne salle des congrès) ainsi que la dépose complète des façades de l'immeuble dont le plan de masse en forme de baïonnette est appelé à disparaître dénaturerait gravement l'œuvre des architectes. Elle juge également que la densification importante de la parcelle prévue dans le programme transformerait radicalement la composition générale du site : notamment, la construction d'un bâtiment nouveau et très volumineux dans l'espace libre et partiellement planté donnant sur l'avenue Emile Zola aurait un impact extrêmement négatif non seulement sur cette parcelle mais aussi sur le paysage de l'avenue. Considérant enfin que le désamiantage des structures et l'isolation des bâtiments demandés par l'opération peuvent être réalisés dans le cadre d'une rénovation qui respecterait la conception de l'œuvre construite, elle demande que le projet soit entièrement revu.</p>	En cours d'instruction	

	29/03/2018			La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un immeuble de Henry Pottier et Raymond Lopez. La Commission, constatant que le pétitionnaire ne tient aucun compte de ses critiques et maintient son projet de construire un nouveau bâtiment à l'alignement de l'avenue Emile Zola, ce qui aurait un impact très négatif sur le paysage, confirme le voeu pris dans la séance du 21 décembre 2017.	PC délivré le 22/05/2018 « Le projet a fait l'objet de nombreuses évolutions et aménagements allant dans le sens du vœu. »	Vœu non suivi
169	21/12/2017	52, rue Saint-Didier et 23-29, rue Mesnil (16 ^e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation partielle d'une ancienne halle de marché en établissement cultuel et culturel. La Commission demande que la mise en œuvre de deux niveaux supplémentaires de planchers dans la hauteur de la halle respecte intégralement la structure d'origine de l'ancien marché et que celle-ci reste visible dans le nouvel aménagement afin que le programme prévu n'efface pas l'identité du bâtiment.	En cours d'instruction	
	22/02/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la transformation partielle d'une ancienne halle de marché en établissement cultuel et culturel. La Commission note l'évolution du projet en faveur d'un meilleur respect de la structure d'origine du bâtiment dont la charpente métallique resterait visible dans le nouvel aménagement. Elle accepte de lever le vœu pris dans la séance du 21 décembre 2017 mais demande toutefois que l'exécution des travaux soit suivie par la Ville propriétaire afin que le voile en bois naturel formant arche au-dessus des degrés de l'espace cultuel soit situé au milieu du mur de fond.	PC délivré le 15/03/2018	Vœu suivi
171	21/12/2017	69, rue de Prony (17 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier de la plaine Monceau construit par l'architecte Stephen Sauvestre. La Commission ne s'oppose pas à cette surélévation mais demande qu'elle soit construite en net retrait par rapport au nu de la façade actuelle et que le revêtement du pignon créé par cette nouvelle construction ne marque pas de différence avec la partie ancienne située en dessous.	PC refusé le 23/01/2018	Vœu suivi
	28/06/2018			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de surélévation en toiture-terrasse d'un hôtel-particulier de la plaine Monceau. La Commission, considérant que le projet déposé satisfait aux demandes qu'elle a faites en faisabilité touchant l'implantation de la nouvelle construction lève le vœu pris dans la séance du 21 décembre 2017.	PC délivré le 27/07/2018	Vœu suivi
172	21/12/2017	39, boulevard Bourdon (04 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 décembre 2017 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble construit en 1877 le long du boulevard donnant sur le bassin de l'Arsenal ; La Commission, après avoir constaté que l'immeuble a peu évolué depuis sa construction et qu'il constitue encore aujourd'hui un ensemble fini, bien conservé et parfaitement cohérent, rejette le projet et demande que le bâtiment actuel soit conservé en l'état.	PC délivré le 29/06/2018 « Le projet porté par l'Association pour le Développement des Œuvres Sociales des Sapeurs-Pompiers de Paris sur cet immeuble non protégé, a évolué dans le sens du vœu, mais l'exiguïté de la parcelle n'a pas permis de développer des solutions alternatives fiables à la surélévation. »	Vœu non suivi
175	31/01/2018	33, rue d'Artois (08 ^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien immeuble de rapport de l'entre-deux guerres. La Commission demande que la démolition des circulations verticales existantes soit reconsidérée afin que soient conservés le grand escalier d'origine et la volée tournante réunissant le rez-de-chaussée et l'entresol. Elle s'oppose par ailleurs à l'agrandissement des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée, ce qui conduirait à dissocier l'écriture de cette partie de la façade du reste de l'élévation.		
	28/06/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la restructuration d'un ancien immeuble de rapport des années 1920. Les demandes de la Commission qui portaient sur la conservation des escaliers intérieurs d'origine et celle des baies situées de part et d'autre du porche d'entrée ayant été satisfaites, le voeu pris le 31 janvier 2018 est levé.	PC délivré le 20/09/2018	Vœu suivi

176	31/01/2018	52, rue des Petites-Écuries (10e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration de l'ancien hôtel de Lathan protégé au titre du P.L.U. La Commission renouvelle son vœu d'opposition au projet de surélévation de l'immeuble sur rue pris en faisabilité le 14 septembre 2016. Elle demande par ailleurs la conservation des fenêtres d'origine encore présentes en façade ainsi que celle de leurs volets intérieurs et souhaite que le pétitionnaire renonce à l'installation d'un ascenseur dans le vide central de l'escalier principal de l'hôtel.		
	29/03/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration de l'ancien hôtel de Lathan. La Commission, après avoir pris connaissance des explications du pétitionnaire et des modifications apportées au projet en réponse à sa demande, lève le vœu pris dans la séance du 31 janvier 2018.	PC délivré le 05/10/2018	Vœu suivi
177	31/01/2018	10, rue de Calais (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 janvier 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un hôtel particulier du Second Empire construit par l'architecte Felix Pigeory. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui transformerait radicalement le couronnement de l'immeuble et ôterait à son élévation sa cohérence architecturale.	PC refusé le 06/02/2018	Vœu suivi
178	22/02/2018	20B, rue La Fayette et 8, rue Pillet-Will (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble construit en 1900 par l'architecte Emile Ulmann. La Commission constate que l'édifice, construit sur une parcelle triangulaire structurée par une cour intérieure de forme octogonale, qui assure l'aération des étages et renforce leur éclairage naturel, présente une composition architecturale d'une grande qualité. Elle s'oppose pour cette raison à la disparition de ce puits de lumière que le projet prévoit d'obturer à chaque niveau et dont la suppression irait à l'encontre de la conservation de ce type d'immeuble à cour centrale, dont le site offre un exemple particulièrement remarquable.		
	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de comblement de la cour d'un immeuble 1900. La demande de la Commission, qui s'opposait à la disparition de cette cour, ayant été satisfaite, le vœu pris dans la séance du 22 février 2018 est levé.	Dossier annulé	
179	22/02/2018	110-112, avenue de Flandre, 12-14, rue de Joinville et 55, rue de l'Ourcq (19e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation et d'isolation thermique de corps de bâtiments formant cour intérieure, qui ont été implantés en mitoyenneté au XIXème et XXème siècles. La Commission souligne que les bâtiments de la première cour, construits par phases dans la seconde moitié du XIXème siècle pour abriter les ateliers de la manufacture Erard, présentent une valeur historique et qu'il y a lieu, pour cette raison, de préserver les façades de la pose d'une isolation par l'extérieur qui en modifierait radicalement l'ancien caractère industriel. Elle demande que les quelques sondages déjà pratiqués soient poursuivis afin d'établir un relevé précis de l'état d'origine des différentes élévations et d'inscrire au contraire le projet dans une logique de restitution d'un état ancien.		
	25/10/2018 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration de l'ancienne manufacture Érard, propriété de la Caisse nationale d'assurance vieillesse. La C.N.A.V. ayant revu la question de l'isolation des bâtiments et prévoyant maintenant une isolation par l'intérieur qui préserverait les façades anciennes, la Commission lève le vœu pris dans la séance du 22 février 2018.	PC délivré le 22/11/2018	Vœu suivi
180	22/02/2018	81, rue de Provence (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble de logements d'époque Restauration encadré en retrait et à l'arrière par les bâtiments des Galeries Lafayette. La commission, n'ayant aucune connaissance du projet architectural qui viendrait en remplacement de l'immeuble et de l'évolution du paysage urbain dans lequel il s'insère, sursoit à toute résolution sur cette demande de démolition tant qu'elle ne disposera pas d'une information précise sur ces deux points.		

	29/03/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la demande de démolition d'un immeuble construit sous la Restauration, établi à l'arrière des Galeries Lafayette. La Commission, constatant que le pétitionnaire n'a fourni aucune information sur le projet architectural prévu en remplacement de l'immeuble actuel, s'oppose à la demande de démolition.	PD délivré le 27/06/2018 « Le vœu de la CVP ne s'opposait pas à la démolition du bâtiment mais souhaitait connaître l'évolution à venir de cette parcelle. Dans ces conditions et en l'absence de protection spécifique, la ville ne disposait pas de moyens juridiques pour s'opposer à cette demande de démolition. »	Vœu non suivi
181	22/02/2018	46, rue des Trois-Frères (18e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition totale d'une maison de la Butte Montmartre. La Commission s'oppose à la perte de ce bâtiment très simple, caractéristique de l'habitat ancien du quartier et dont l'échelle basse marque le paysage architectural de la rue. Elle attire également l'attention sur le fait que la démolition de cette habitation construite sur un sol de carrières fragile risque potentiellement de provoquer d'importants désordres dans les immeubles adjacents.	PC refusé le 20/03/2018	Vœu suivi
182	22/02/2018	152, avenue de Wagram (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le nouveau projet de surélévation d'un hôtel particulier construit en 1895 et qui constitue une survivance du premier lotissement du quartier. La Commission note les évolutions apportées au projet, en particulier sur son revers, mais confirme son vœu d'opposition à une surélévation qui aurait pour résultat de doubler la hauteur du bâtiment d'origine et de transformer cet ancien hôtel particulier d'inspiration dix-huitième en un immeuble de rapport.	PC délivré le 09/07/2018 « À la suite du premier refus de permis de construire, la Ville a orienté la maîtrise d'ouvrage de l'opération vers une consultation d'architectes sur la base d'un cahier des charges imposant un étage de moins que la solution antérieure. Il est ressorti de cette consultation un projet innovant, mieux inséré sur le plan urbain et plus discret sur le plan architectural. »	Vœu non suivi
183	22/02/2018	135, avenue de Malakoff et 27, rue Pergolèse (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble élevé à l'origine de deux étages carrés et construit vers 1850 à l'angle de deux rues qui venaient d'être ouvertes. La Commission s'oppose à toute surélévation de cette construction de gabarit moyen restée homogène en dépit de l'ajout ultérieur d'un troisième étage, et dont le pan coupé, d'un caractère soigné, percé de baies cintrées bordant une travée d'arcades aveugles dont l'une accueillant une statue, marque fortement le paysage du carrefour.		faisabilité
184	22/02/2018	9, rue de Chanzy (11e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 22 février 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble de style Art nouveau, protégé au titre du P.L.U. La Commission s'oppose à toute surélévation de cet hôtel particulier dont la façade sur rue ainsi que les intérieurs ont été bien conservés. Elle profite par ailleurs de cet examen pour souligner la grande rareté sur Paris de tels ensembles malheureusement nombreux à avoir été démolis dans les années 1960.		faisabilité
185	29/03/2018	11, rue Berryer (08e arr.)		La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance du signalement par son Président de l'enlèvement de la plaque commémorant l'assassinat du Président Paul Doumer (6 mai 1932) dans le salon central de l'hôtel Salomon de Rothschild. Cette plaque avait été apposée en mai 1952 par Vincent Auriol, Président de la République, et Antoine Pinay, Président du Conseil, à l'endroit précis où s'était déroulé cet événement tragique. Sa dépose, qui semble dater d'une dizaine d'années, a été décidée à la demande d'une société louant ces salons pour y organiser des réceptions et défilés de mode, et qui considérait qu'elle gênait les personnes assistant à ces événements. La société Viparis, qui lui a succédé, a confirmé récemment que sa repose lui semblait incompatible avec ses activités événementielles. Ce point de vue a été appuyé par la Fondation nationale des arts graphiques et plastiques, à laquelle l'État a confié la gestion de l'hôtel de Rothschild. La Commission considère que le retrait de cette plaque constitue une faute grave au regard du fait tragique qu'elle commémore. Elle témoigne également – en raison des circonstances de l'assassinat - du sacrifice pour la		signalement

				nation des écrivains combattants de la Grande Guerre. La dégradation volontaire d'un tel « lieu de mémoire » est inadmissible. En outre, l'enlèvement a été effectué sans aucune autorisation alors que le salon est classé monument historique. La Commission exige en conséquence la remise en place immédiate de cette plaque à son emplacement d'origine.		
186	29/03/2018	25-31, boulevard Haussmann, 2-8, rue Gluck et 5, rue Halévy (09e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation du siège social et de l'agence centrale de la Société générale. La Commission, après avoir pris connaissance des modifications prévues dans le bâtiment protégé en partie Monument historique, s'oppose à l'installation d'une cloison vitrée à ossature métallique dans l'arcade libre située entre le hall Haussmann et la salle de la coupole, qui est de nature à porter atteinte à l'unité spatiale du rez-de-chaussée de la banque voulue par l'architecte.	PC délivré le 11/06/2018	Vœu suivi
187	29/03/2018	49, avenue de Wagram et 1, avenue des Ternes (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un immeuble occupant, à l'angle de l'avenue des Ternes, le bas de l'avenue de Wagram. La Commission s'oppose à la surélévation proposée, considérant qu'elle serait visible de loin et romprait l'unité de composition formé par cet immeuble avec celui élevé symétriquement de l'autre côté de l'avenue.		faisabilité
188	29/03/2018	111, avenue Victor Hugo (16e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité la restructuration de la cité de l'Argentine construite en 1905 par Henri Sauvage et Charles Sarazin. La Commission juge intéressante l'orientation du projet portant sur l'immeuble principal et les étages de logement de la galerie couverte, qui vise la préservation architecturale des bâtiments et le retour à leur présentation d'origine. Elle demande que la même démarche s'applique à la partie hors projet du programme et souhaite qu'une étude patrimoniale des parties concernées (rez-de-chaussée et entresol de la galerie) soit commandée afin d'établir un cahier des charges qui soit cohérent avec le reste de l'opération et encadre les aménagements ultérieurs de cette zone. La commission renouvelle par ailleurs son vœu de 2007 qui demandait que la cité de l'Argentine soit protégée Monument historique.		faisabilité
189	29/03/2018	6, rue Le Verrier (06e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 29 mars 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation d'un hôtel particulier construit par l'architecte Henri Tassu en 1887. La Commission s'oppose à cette surélévation qui aurait pour conséquence de modifier les rapports d'échelle dans cette séquence de bâtiments protégée au P.L.U. en raison de sa cohérence historique.		faisabilité
190	26/04/2018	32, rue du Docteur Finlay et 8, rue Saint-Charles (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension et de surélévation d'un hôtel de tourisme établi au carrefour de deux voies de grande largeur. La Commission demande que la hauteur de la surélévation soit diminuée afin de tenir compte des vues lointaines en rendant le dernier niveau invisible de la rue quel que soit l'angle d'approche. Elle s'oppose par ailleurs au projet d'écriture de la nouvelle façade sans équivalent dans les différentes typologies de l'immeuble parisien.		
	25/10/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel de tourisme. La Commission, n'ayant pas obtenu que la hauteur de la surélévation soit diminuée afin de tenir compte des vues lointaines et de ne pas homogénéiser le paysage, refuse à nouveau le projet et demande la conservation de l'immeuble actuel dont l'échelle basse marque le carrefour et donne au site son caractère particulier.	PC refusé le 27/11/2018	Vœu suivi
191	26/04/2018	13, rue Saint-Ambroise (11^e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation partielle du comble et du pignon d'un immeuble de 1890 du quartier Saint-Ambroise. La Commission s'oppose à ce projet dont la réalisation rendrait incohérente la toiture de l'immeuble qui est visible de loin et se détache très fortement dans le ciel à l'angle de la rue Saint-Ambroise et de l'avenue Parmentier.	PC refusé le 01/06/2018	Vœu suivi

	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi la surélévation partielle d'un immeuble de 1890. Après avoir pris connaissance du nouveau projet, la Commission fait à nouveau remarquer que le remplacement par une construction nouvelle d'une partie de la toiture priverait celle-ci de sa cohérence avec l'immeuble. Elle renouvelle, pour cette raison, le vœu pris dans la séance du 26 avril 2018.		faisabilité
192	26/04/2018	76, rue des Poissonniers et 53, rue Ordener (18e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier de la Goutte-d'Or. La Commission refuse ce projet de surélévation qui romprait l'unité de composition que forme la toiture de l'immeuble avec celle de son voisin sur la rue Ordener. Cette surélévation aurait également pour conséquence de supprimer l'effet de symétrie que produit dans le paysage la présence, de l'autre côté du carrefour, d'un immeuble presque identique. À cet égard, la Commission rappelle une nouvelle fois que chaque projet de surélévation doit donner lieu à une analyse approfondie de ses conséquences architecturales et paysagères, conformément au droit en vigueur et aux engagements pris par la municipalité.	PC refusé le 04/05/2018	Vœu suivi
	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier de la Goutte d'Or. La Commission, après avoir observé que la modification apportée au projet, bien que retrouvant le principe d'un toit en pente, escamote la question de fond de l'unité de composition que forme la toiture de l'immeuble avec celle de son voisin, renouvelle le vœu pris dans la séance du 26 avril 2018.		faisabilité
193	26/04/2018	49, rue du Moulinet et 9, passage Vandrezanne (13e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation et d'isolation par l'extérieur d'une maison d'angle. La Commission s'oppose à l'isolation thermique par l'extérieur de ce bâtiment faubourien, qui aurait pour conséquence la disparition des modénatures de façade dont la présence atteste de la survivance dans l'actuel quartier de la Maison-Blanche d'un bâti ancien antérieur au rattachement de la commune de Gentilly à la capitale.	PC refusé le 07/05/2018	Vœu suivi
194	26/04/2018	39, rue Myrha (18e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale d'une maison basse issue du premier lotissement de cet ancien quartier ouvrier. La Commission ne disposant d'aucune information sur le projet architectural prévu en remplacement, s'oppose à cette démolition.	En cours d'instruction	
195	26/04/2018	6B, rue Beautreillis (04e arr.)	PSMV	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition totale de l'ancien portail de l'hôtel Raoul. La Commission s'oppose à la disparition de ce grand portail aux vantaux XVIIIe, dernier vestige de l'hôtel particulier construit au XVIIe siècle pour Paul Ardier, conseiller du roi, qui a été sauvé de la démolition, en 1966, par l'architecte urbaniste Albert Laprade. Elle souhaite son acquisition par la ville et suggère que soit étudiée celle de l'espace libre situé à l'arrière sur lequel un jardin public auquel il donnerait accès pourrait être créé.	Permis refusé le 30/05/2018	Vœu suivi
196	26/04/2018	103, rue de Cambronnet et 71, rue Blomet (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 26 avril 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition de trois maisons basses afin de construire à leur emplacement un immeuble de 7 étages. La Commission s'oppose fermement à la démolition de ces constructions en bon état de conservation et représentatives du bâti de l'ancienne commune de Vaugirard. Leur petite échelle constitue un élément très fort du paysage de la place Général-Beuret dont elles occupent un des angles et leur disparition serait une perte irréparable pour le quartier. La Commission demande pour cela leur inscription dans la liste des bâtiments protégés au P.L.U.		faisabilité
197	31/05/2018	Place de la Bastille (04e, 11e et 12e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réaménagement de la place de la Bastille présenté par les architectes. La Commission approuve les objectifs définis mais demande que les motifs symboliques prévus au sol, évoquant l'histoire de la place, soient réduits en nombre de façon à ne pas en affaiblir l'intérêt.		aménagement

198	31/05/2018	29, rue de Buci (06e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation par moitié d'un immeuble de logement et hôtel de tourisme. La Commission met en cause l'importance du programme qui, obligeant à de très nombreuses démolitions structurelles, effacerait en partie l'identité de l'immeuble (perte des pieds de façade côté cour, ouvertures de nombreuses trémies afin de dédoubler les circulations verticales, restructuration complète du rez-de-chaussée et creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires).	PC refusé le 14/06/2018	Vœu suivi
	21/11/2018 (nouveau PC)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation d'un immeuble de logements en hôtel de tourisme. La Commission renouvelle le vœu très réservé pris précédemment sur un programme similaire. Elle souligne à nouveau la perte d'identité de l'immeuble provoqué par le programme particulièrement côté cour ainsi que la démolition de très nombreux murs porteurs et s'oppose au creusement de deux niveaux de sous-sol supplémentaires.	En cours d'instruction	
199	31/05/2018	55, rue de Charonne et 2, passage Charles Dallery (11e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble d'angle du quartier Charonne. La Commission refuse ce projet qui transformerait de façon incongrue le couronnement de cet immeuble très visible de la rue et dont la toiture est en parfaite harmonie avec celle des immeubles voisins.		
	25/10/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un immeuble d'angle précédemment refusé. La Commission, après avoir examiné la nouvelle proposition qui prendrait la forme d'une architecture pastiche, renouvelle son opposition à toute surélévation de l'immeuble.	PC refusé le 31/12/2018	Vœu suivi
200	31/05/2018	38, rue d'Auteuil (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de l'ancien village d'Auteuil. La Commission, sans s'opposer par principe à la surélévation d'un bâti faubourien, refuse cependant la proposition sachant que sa mise en œuvre romprait l'unité de composition que forme ce petit immeuble avec son voisin de même échelle.	En cours d'instruction	
201	31/05/2018	1, place du parvis Notre-Dame (04e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration de l'Hôtel-Dieu portant sur le volet hospitalier du programme. La Commission s'étonne que l'opération entière repose sur un programme hétérogène qui ne tient aucun compte de l'unité du site et n'en respecte véritablement ni le plan ni l'architecture. Elle s'oppose à ce que les interventions annoncées s'affranchissent de la prise en compte du patrimoine et demande que soient écartés le percement d'une nouvelle entrée côté quai prévoyant de découper l'architecture et de tailler au revers dans les dispositifs d'origine du hall, la densification des cours côté rue d'Arcole qui supprimerait définitivement l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en peigne adopté par les architectes Gilbert et Diet et la modification des arcades de la cour centrale (menuisées au rez-de-chaussée et libres en haut) inspirées des grands modèles italiens de la première Renaissance, qui seraient uniformément vitrées. La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique inscrit au PLU, demande qu'il fasse l'objet d'une demande de protection au titre des Monuments historiques.		faisabilité

	20/12/2018 (Permis préfet)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition des bâtiments élevés dans quatre cours de l'Hôtel-Dieu concernées par le volet hospitalier du programme de transformation du site.</p> <p>La Commission a noté avec satisfaction la conservation des murs de clôture des cours sur la rue d'Arcole, et souhaite que ce parti architectural, respectueux de l'architecture hospitalière parisienne classique, perdure dans le projet définitif.</p> <p>La Commission ne fait pas obstacle aux démolitions demandées, mais elle déplore qu'aucun projet architectural détaillé portant sur l'ensemble de l'hôpital n'ait été communiqué à l'appui de la demande. Il lui paraît étrange et inquiétant de présenter ce projet de manière tronquée.</p> <p>La Commission, très préoccupée du risque majeur couru par ce patrimoine historique protégé par le PLU, rappelle qu'elle s'oppose fermement à toute densification des cours qui supprimerait l'alternance des pleins et des vides, caractère premier du plan en double peigne typique de l'architecture hospitalière.</p> <p>Elle demande en outre que le devenir de ces cours prenne place dans une réflexion générale sur le verdissement du site, afin d'une part de renouer avec son état d'origine et d'autre part de contribuer à l'action des pouvoirs publics, notamment la Ville, tendant à freiner l'évolution climatique.</p> <p>La Commission rappelle enfin qu'elle a précédemment demandé que l'Hôtel-Dieu fasse soit protégé au titre des Monuments historiques. Elle s'étonne que la municipalité n'ait pas relayé ce souhait, s'agissant d'un des monuments les plus emblématiques du patrimoine parisien, et l'invite à se prononcer en ce sens.</p>	Permis délivré le 10/01/2019	
202	31/05/2018	60, rue Jouffroy d'Abbas (17e arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration intérieure d'un ancien hôtel particulier de la plaine Monceau. La Commission accepte les points du projet concernant le redressement arrière du comble, la recomposition de la façade arrière et la transformation du jardin extérieur mais demande la conservation de l'escalier principal de l'hôtel sachant que sa démolition effacerait toute trace de la distribution et de l'organisation ancienne des étages, qui sont les derniers témoignages de l'occupation d'origine de la maison.</p>		faisabilité
	20/12/2018 (PC)			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier prévoyant la modification complète de sa distribution intérieure</p> <p>La Commission, qui avait demandé la préservation de l'escalier d'origine, ayant obtenu satisfaction, lève le vœu pris dans la séance du 31 mai 2018.</p>	En cours d'instruction	
203	31/05/2018	25, rue Saint-Denis (01er arr.)	Aucune	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation du couronnement d'un ancien immeuble du quartier des Halles.</p> <p>La Commission s'oppose au redressement demandé qui s'effectuerait au profit d'une intervention architecturale incompatible avec la typologie de l'immeuble (façade rectiligne vitrée remplaçant un comble à lucarnes).</p>		faisabilité
204	31/05/2018	9, rue Grégoire de Tours (06e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de modification du profil d'un comble d'un immeuble PVP précédemment transformé sans autorisation. La Commission jugeant la nouvelle proposition de meilleure qualité que l'existant ne s'oppose pas à sa mise en œuvre.</p>		signalement
205	31/05/2018	11, rue de Milan (09e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 31 mai 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des travaux exécutés sans autorisation dans un ancien hôtel particulier construit sous le Second-Empire. La Commission constatant la perte patrimoniale subie par l'hôtel en raison des travaux effectués, s'oppose à leur régularisation et demande la restitution de l'état antérieur pour ce qui concerne le jardin, le sous-sol de l'hôtel et les planchers de deux des salons du rez-de-chaussée.</p>	régularisation	Vœu partiellement suivi
206	28/06/2018 (Permis préfet)	1, place Saint-Thomas d'Aquin (07e arr.)	MH + PSMV	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de transformation de l'hôtel de l'Artillerie en campus universitaire.</p> <p>La Commission, après avoir pris connaissance des travaux envisagés, demande que le projet soit revu en ce qui concerne certaines des transformations apportées dans la cour Gribeauval. Elle juge inapproprié l'ajout de deux files continues de lucarnes sur le bâtiment Est, qui mettrait fin à l'unité de composition des toitures de la cour.</p> <p>Elle regrette par ailleurs l'émergence au même endroit d'une nouvelle construction d'une assez grande banalité, alors que la cour sera opportunément libérée grâce à la démolition du bâtiment central construit dans les années 1930.</p>	Permis préfet	Vœu non suivi

207	28/06/2018	12, rue de Poitiers (07e arr.)	MH + PSMV	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation d'un ensemble de bâtiments renfermant la maison des polytechniciens. La Commission, après avoir pris connaissance des modifications envisagées par l'occupant, demande que la pente du brisis créé sur la rue au dernier niveau du bâtiment prenne l'angle de rigueur et ne s'inscrive pas dans le prolongement de la verticale de façade. Elle souhaite par ailleurs que les lucarnes installées au même niveau soient alignées sur les baies du dessous et plus étroites en largeur.		
	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de réaménagement de la Maison des polytechniciens. La demande de la Commission, qui demandait l'accentuation de la pente de brisis créé au dernier niveau du bâtiment sur rue, ayant été satisfaite, le vœu pris dans la séance du 28 juin 2018 est levé.	PC délivré le 14/11/2018	Vœu suivi
208	28/06/2018	61, avenue Ledru-Rollin (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de la fin du XIXe siècle qui tire son originalité de la présence en toiture d'un édicule à fronton triangulaire couronnant la travée centrale de l'immeuble. La Commission s'oppose à cette surélévation dont le point haut dépasserait de plus de deux niveaux le couronnement des immeubles mitoyens. Elle souligne par ailleurs que l'émergence de l'ancien fronton, dégagé du nu de la façade de la surélévation alors que la partie arrière de l'édicule serait démolie, aurait dans le paysage de l'avenue un caractère totalement incongru.	PC refusé le 02/10/2018	Vœu suivi
	25/10/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un hôtel particulier qui tire une partie de son caractère de la présence en toiture d'un pavillon couronnant la travée centrale de l'immeuble. La Commission s'oppose à ce nouveau projet dont la ligne de couronnement, même abaissée d'un niveau par rapport à la précédente proposition, dépasserait le faitage des immeubles mitoyens et créerait une émergence dans une portion de l'avenue visible de loin où l'alignement des toitures forme une séquence homogène.	En cours d'instruction	
209	28/06/2018	30-30B, rue Copernic (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de nouvelle surélévation d'un hôtel particulier de Passy. Sans s'opposer au principe d'une surélévation, la Commission demande que la hauteur des nouvelles constructions soit réduite de façon à ne pas supprimer toute différence d'échelle avec les bâtiments mitoyens qui correspondent à une phase plus tardive du lotissement des parcelles le long des réservoirs de Passy. Elle souhaite par ailleurs que soit conservé sur rue le double étage ajouté au bâtiment d'origine dans les années 1950, qui compose avec le socle ancien un ensemble harmonieux.	PC refusé le 16/01/2019	Vœu suivi
210	28/06/2018	20, boulevard Pasteur (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné un projet de démolition de deux maisons du XIXe siècle pour permettre la construction à leur emplacement d'un immeuble de 7 étages. La Commission s'oppose fermement à la démolition de ces deux maisons basses de hauteurs inégales dominées par un grand mur pignon aveugle peint d'une inscription ancienne, qui constituent un accident urbain tout à fait remarquable. Elle juge absurde leur remplacement par un immeuble de 7 étages dont le volume écraserait la maison mitoyenne occupant l'angle du boulevard Pasteur et de la rue de Vaugirard, qui témoigne, avec les deux autres, du paysage du boulevard à la fin du XIXe siècle. La Commission, très soucieuse que soit préservée la diversité des formes urbaines qui marque Paris, réaffirme sa vigilance face à la multiplication de ce type de projets qui sont un effet de la suppression du COS (Loi Alur du 24 mars 2014) et ont pour conséquence regrettable d'uniformiser le paysage de la capitale.		
	21/09/2018 (suivi)			La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de démolition de deux maisons basses construites le long du boulevard au XIXème siècle. La Commission rappelle son opposition ferme à cette demande de démolition d'un ensemble urbain remarquable et renouvelle le vœu pris dans la séance du 28 juin 2018.	PC refusé le 22/10/2018	Vœu suivi
211	28/06/2018	10, rue de Buci (06e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 28 juin 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de modification des toitures et des circulations intérieures d'un immeuble ancien composé de trois maisons réunies dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. La Commission accepte le principe du rehaussement des combles tel qu'il lui est soumis, mais demande que le projet de démolition ou de modification des escaliers anciens soit revu afin que l'un d'entre eux, au moins, soit préservé.		faisabilité

212	21/09/2018	Square Jean- Perrin (08e arr.)	EVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'aménagement du square Jean-Perrin prévu dans le cadre des travaux de restructuration et de rénovation du Grand Palais.</p> <p>La Commission a pris connaissance du projet qui vise à transformer le square en parvis organisé autour d'un nouveau miroir d'eau et aménagé de telle sorte qu'il permette aux nombreux visiteurs de gagner l'entrée unique du Grand Palais pour de nouvelles activités culturelles, sportives et scientifiques.</p> <p>La Commission s'oppose à toute dépose et transfert de l'actuel miroir d'eau, œuvre d'une grande qualité proche de l'Art nouveau, due au sculpteur Raoul Larche et en place depuis 1926. Elle rejette également le projet de déclassement du square destiné à permettre la réalisation d'un projet dont les dispositions semblent contraires aux objectifs du plan climat. Elle rappelle enfin que le transfert de propriété du sol de la Ville à l'État, préalable indispensable au réaménagement du lieu, nécessite une disposition législative pour lever l'interdiction d'aliéner prévue par une loi des 20 et 27 août 1828.</p>		signalement
213	21/09/2018	33, rue Saint-Honoré et 43, rue des Bourdonnais (01er arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné à nouveau le projet de restructuration d'un immeuble d'angle attesté depuis le début du XVIIIème siècle.</p> <p>La Commission juge favorablement l'évolution de la proposition en ce qui concerne l'immeuble d'angle mais demande que la hauteur du nouveau volume sur la rue des Bourdonnais soit réduite et que la demande de permis soit complétée par l'indication des matériaux retenus pour les façades.</p>	PC refusé le 19/12/2018	Vœu suivi
214	21/09/2018	63, rue Monsieur le Prince (06e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet d'extension et de restructuration d'un foyer d'accueil dont le bâtiment sur rue est protégé au P.L.U.</p> <p>La Commission désapprouve, dans son principe, le raccordement du dernier niveau de l'extension sur cour au brisis arrière du logis sur rue et demande que la hauteur du nouveau bâtiment soit réduite d'un étage. Elle souhaite par ailleurs que la largeur de la galerie prévue au rez-de-chaussée sur cour soit réduite de façon à ne constituer qu'une simple galerie de liaison et que les lucarnes présentes sur rue au niveau du terrasson conservent leurs dimensions d'origine. Elle s'oppose enfin à la pose d'une isolation par l'extérieur des façades, probablement préjudiciable à la conservation des maçonneries actuelles, et pour laquelle aucune analyse de l'existant ni notice explicative n'ont été fournies.</p>	En cours d'instruction	
215	21/09/2018 (Permis préfet)	14-24, rue du Colonel Driant, 31-41, rue Croix des Petits Champs, 1-3, rue La Vrillière, 2, rue Radziwill et 22-50, rue de Valois (01er arr.)	MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de réhabilitation de sept immeubles contigus de construction ancienne sur lesquels la Banque de France souhaite intervenir afin de créer un ensemble immobilier unique.</p> <p>La Commission exprime les plus grandes réserves sur le projet déposé qui semble avoir insuffisamment tenu compte de la qualité historique des immeubles et demande une visite de l'adresse avant de se prononcer.</p>	PC refusé le 30/10/2018	Vœu suivi
	21/11/2018			<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné les relevés établis préalablement au projet de réhabilitation des immeubles occupés par la Banque de France et envoyés par les architectes à la suite de la visite effectuée par la Commission.</p> <p>La Commission juge que les nombreux documents transmis montrent une intention générale de respecter les parties anciennes des immeubles (pièces voûtées au sous-sol) et certaines de leurs dispositions d'origine (partition primitive des pièces aux différents niveaux ; conservation des planchers anciens). Elle demande que la notice architecturale qui sera jointe au nouveau permis soit modifiée en conséquence et fasse état des engagements pris.</p>	En cours d'instruction	
216	21/09/2018	7, rue Casette (06e arr.)	MH	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de façade et création de trémies d'ascenseurs dans un immeuble inscrit Monument historique.</p> <p>Vu l'importance des percements, transformations et démolitions demandées qui porteraient gravement atteinte aux dispositions anciennes de l'immeuble, la Commission s'oppose fermement au projet, incompatible en plus avec la protection dont bénéficie le bâtiment sur rue.</p>	PC retiré	
217	21/09/2018	1, rue des Petites-Écuries et 71, rue du Faubourg Saint-Denis (10e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 septembre 2018, à l'hôtel de ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation de deux bâtiments sur cour au revers d'un immeuble protégé au P.L.U.</p> <p>La Commission ne s'oppose pas au principe d'une surélévation mais souligne qu'une densification excessive dans la courette aurait pour conséquence d'y raréfier l'entrée de la lumière naturelle et d'en diminuer l'aération. Elle se déclare par ailleurs peu favorable au percement de nouvelles fenêtres en façade sur la rue des Petites-Écuries.</p>		faisabilité

218	25/10/2018	131, boulevard Saint-Michel (05e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble antérieur au percement du boulevard et de l'ensemble des constructions érigées à l'arrière. La Commission souligne l'intérêt historique du bâti et la cohérence de son alignement dans cette portion du boulevard, et s'oppose à la démolition de l'immeuble sur rue. Elle demande également que soit réétudié le projet de démolition des bâtiments de plus petite échelle élevés côté cour, dont certains de bonne facture, qui témoignent de l'histoire de l'occupation de la parcelle.	PC refusé le 26/12/2018	Vœu suivi
219	25/10/2018	17, rue Lecourbe et 2-4B, rue de Staël (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition de trois bâtiments occupant l'angle des deux rues. La Commission, constatant que les principaux bâtiments de la parcelle - l'un de quatre niveaux donnant sur la rue de Vaugirard et l'autre, d'un seul étage, établi à l'arrière - témoignent du paysage ancien du faubourg avant les bouleversements de la fin du XIXème siècle et que leur volumétrie basse constitue un repère caractéristique dans le paysage urbain, s'oppose à la démolition totale de cet ensemble signalé au P.L.U.	PC refusé le 12/11/2018	Vœu suivi
220	25/10/2018	16, avenue Carnot (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble contemporain du percement de l'avenue. La Commission, après avoir observé qu'à cet emplacement de l'avenue, le front bâti a conservé sa cohérence de forme et d'échelle propre aux percées haussmanniennes et que la toiture de l'immeuble présentant un brisis bombé suivi d'un terrasson à double pente constitue un élément remarquable inspiré du comble en impériale s'oppose à cette demande de surélévation.	En cours d'instruction	
221	25/10/2018	22, rue Alphonse Baudin et 22, impasse Saint-Sébastien (11e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison de faubourg du XVIIIème siècle. La Commission s'oppose à la surélévation de cette maison d'angle qui est un rare témoignage de l'urbanisation du faubourg Popincourt avant la Révolution. Elle fait également valoir que sa charpente, qui serait démolie, témoigne du savoir technique des maîtres charpentiers du XVIIIème siècle.	PC refusé le 13/11/2018	Vœu suivi
222	25/10/2018	22, avenue Junot (18e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de transformation des combles d'un hôtel particulier Art déco protégé au titre du P.L.U. La Commission fait valoir qu'en raison de la protection dont bénéficie le bâtiment, son comble ne peut être modifié et demande l'abandon du projet.		faisabilité
223	25/10/2018	96, rue Saint-Honoré et 2, rue Sauval (01er arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de surélévation partielle d'un immeuble de la fin du XVIIIème siècle construite à l'emplacement de la maison natale de Molière. La commission souligne que le projet porterait atteinte à l'unité de cet immeuble de petite échelle dont la volumétrie constitue un repère important dans le paysage du carrefour et demande son abandon.		faisabilité
224	25/10/2018	10, rue de Nantes (19e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition de logements ouvriers de l'ancienne commune de la Villette. La Commission souligne que les constructions élevées sur la parcelle sont un rare témoignage du paysage bâti de la rue lors du lotissement du quartier au milieu du XIXe siècle et donne un avis défavorable au projet.		faisabilité
225	25/10/2018	16, rue de Commines (03e arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de redressement partiel de la toiture d'un immeuble protégé au P.L.U. La Commission fait valoir qu'en raison de la protection dont bénéficie le bâtiment, son comble ne peut être modifié et demande l'abandon du projet.		faisabilité
226	25/10/2018	36-38, rue La Fayette, 37-39, rue Le Peletier, 28-30, rue de Provence (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 25 octobre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de restructuration lourde d'un ensemble d'immeubles haussmanniens réunis au siècle dernier ; La Commission est opposée au comblement de la cour intérieure dont elle rappelle que, destinée à contribuer à l'aération et à l'éclairage des bâtiments qui l'enserrent, elle est un élément principal de la composition de l'îlot haussmannien. La Commission souhaite par ailleurs que soit réexaminé le projet de démolition des escaliers présents aux angles de la cour, qui témoignent de la distribution ancienne des immeubles avant leur réunion en un seul ensemble.		faisabilité

227	21/11/2018	21-21B, rue de Bruxelles (09e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a pris connaissance des démolitions exécutées, l'été dernier, dans l'ancien hôtel particulier d'Emile Zola à la demande des propriétaires actuels. La Commission s'insurge contre la destruction de l'escalier en bois qui desservait les salons et le cabinet de travail de l'écrivain situés au premier étage et la suppression des motifs à l'antique qui ornaient les murs du passage d'entrée. La Commission demande à être tenue au courant des mesures prises par la direction de l'urbanisme en réponse à ces actes de vandalisme.		signalement
228	21/11/2018	110-110B, rue de Vaugirard et 93, rue du Cherche-Midi (06e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration du site de l'ancien monastère de la Visitation. La Commission regrette que le maître d'œuvre n'ait pas pris connaissance des archives historiques qui semblent montrer que le plan de datation sur lequel il s'est appuyé pour justifier la démolition de certains bâtiments donnant sur la rue de Vaugirard est erroné. Elle demande à le rencontrer afin que le projet puisse tenir compte de ces nouveaux éléments.	En cours d'instruction	
229	21/11/2018	164-168, rue de Rivoli et 2, place du Palais-Royal (01er arr.)	PVP	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de création d'un centre d'art contemporain à l'emplacement de l'ancien Louvre des antiquaires. La Commission approuve les grandes lignes de cette réalisation qu'elle estime respectueuse du bâtiment et dont elle juge l'arrivée positive. Elle souhaite cependant que l'insertion d'un auvent vitré sur la rue Saint-Honoré, lointaine évocation de l'ancienne marquise qui lui semble superflue, soit revue.	En cours d'instruction	
230	21/11/2018 (Permis préfet)	2-14, rue Ambroise-Paré (10e arr.)	MH	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné la demande de démolition d'un certain nombre de bâtiments présents dans l'enceinte de l'hôpital Lariboisière. La Commission souhaite que la projet de modernisation de l'hôpital lancé par l'AP-HP ne porte pas atteinte à la mémoire du site et préserve les principaux jalons bâtis de son histoire. Elle demande pour cela la conservation du bâtiment Jean Civiale, construit, à la fin du XIXème siècle, perpendiculairement aux pavillons d'origine et qui se signale par la rigueur de sa composition et la qualité de son architecture.	En cours d'instruction	
231	21/11/2018	10-20, rue Robert-de-Flers, 2-10, rue du Théâtre, 1-9, rue Gaston-de-Caillavet et 55-63, qui de Grenelle (15e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de reconstruction d'un bâtiment du Front-de-Seine. La Commission s'interroge sur le bien-fondé d'une opération de restructuration qui ferait disparaître une architecture des années 1970 ayant peu d'équivalent dans Paris. Elle demande que les architectes du nouveau projet justifient leur choix en donnant les raisons qui, selon eux, font obstacle à la conservation du bâtiment actuel.	En cours d'instruction	
232	21/11/2018	63, avenue de Saint-Ouen (17e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de démolition d'un immeuble faubourien édifié dans la deuxième moitié du XIXème siècle. La Commission, attentive à la préservation du paysage ancien le long de l'avenue et hostile à son homogénéisation, s'oppose à la démolition de l'immeuble et demande que le projet s'oriente vers une réhabilitation de l'existant.	En cours d'instruction	
233	21/11/2018	29, avenue Kléber (16e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation partielle d'un comble d'immeuble. La Commission ne soulève pas d'objection au projet qui devra être exécuté, s'il est poursuivi, conformément aux documents actuels.		faisabilité
234	21/11/2018 (nouveau PC)	80, rue Villiers-de-L'Isle-Adam (20e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 21 novembre 2018 à l'hôtel d'Albret, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en suivi le projet de surélévation d'un pavillon 1900. La Commission accepte le nouveau projet qui renonce à la surélévation du pavillon et se limite à l'établissement d'une construction contemporaine à gauche de la parcelle, et lève le vœu pris le 24 juin 2016.	En cours d'instruction	

235	20/12/2018	11B, rue de Vézelay (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un ancien hôtel particulier occupé par de la médiathèque musicale Mahler. La Commission demande que la présentation actuelle de l'ancien passage-cocher, conservé dans son authenticité et particulièrement soigné dans son décor, ne soit pas modifiée. Elle juge inappropriées la suppression des trottoirs et l'installation de vitrines d'applique qui dénatureraient gravement la séquence et réclame qu'un autre dispositif d'accès PMR qui, contrairement à celui projeté, n'impacte pas le lieu, soit proposé.	En cours d'instruction	
236	20/12/2018	5, rue de Reuilly (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'une maison du faubourg-Saint-Antoine. La Commission accepte la surélévation mais demande que la terrasse prévue côté cour, sans rapport avec la typologie de l'immeuble, soit supprimée et que la pente de toiture correspondante soit poursuivie jusqu'au droit de la façade.	En cours d'instruction	
237	20/12/2018	18-20, rue d'Aligre et 9-11, place d'Aligre (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble de construction ancienne dont la hauteur a été probablement modifiée au début du siècle dernier. La Commission se prononce contre la surélévation demandée qui accroîtrait le décalage de niveau avec l'immeuble voisin occupant l'angle de la place, et qui a conservé son gabarit d'origine. Devant le risque de demandes identiques touchant un site particulièrement emblématique du Paris populaire, la Commission demande que la place d'Aligre fasse l'objet d'une étude urbaine qui permettrait à la Ville d'asseoir, à son sujet, un plan particulier de sauvegarde.	En cours d'instruction	
238	20/12/2018	5, rue Bachaumont (02e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration et de surélévation d'un immeuble industriel construit en 1910. La Commission ne fait pas obstacle à la surélévation projetée mais demande que l'escalier ancien, probablement d'origine et dont les volées libres donnent l'échelle des niveaux, soit conservé.	PC délivré le 25/01/2019 « Le vœu exprimé n'était pas opposé à la surélévation projetée, mais souhaitait la conservation d'un escalier intérieur. En l'absence de protection Monument Historique, la DU était démunie de moyens juridiques pour s'opposer à cette réalisation. »	Vœu non suivi
239	20/12/2018	128, rue du Faubourg Saint-Honoré (08e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble construit dans les années 1950 par l'architecte Abro Kandjian. La Commission demande la conservation des escaliers desservant le bâtiment sur rue et l'aile en retour, qui se distinguent par leur élégance spatiale et le raffinement de leur second œuvre d'inspiration Art déco. La provenance du modèle de rampe choisi par l'architecte (en fer forgé à balustres ornés de motifs géométriques) et qui constitue avec la serrurerie de la porte sur rue un ensemble de ferronneries de très haute qualité mériterait d'être connue.	En cours d'instruction	
240	20/12/2018	19, quai de Montebello et 18, rue de la Bûcherie (03e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'un immeuble aligné sur le quai et contemporain de son établissement sous la Monarchie de juillet. La Commission rejette fermement ce projet tout à fait inacceptable au regard de l'emplacement de l'immeuble construit en vis-à-vis immédiat de Notre-Dame, dans un lieu emblématique de la capitale classé au patrimoine mondial de l'Unesco.	PC refusé le 09/01/2019	Vœu suivi
241	20/12/2018	29, faubourg-Saint-Martin (10e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné le projet de surélévation d'ancien un corps de logis XVIIIème du faubourg Saint-Martin. La Commission accepte le projet mais demande que la surélévation proposée ne dépasse pas la hauteur de l'immeuble de droite sans s'aligner sur celui-ci. Elle recommande également l'abandon d'un couverture par un bardage en zinc afin que le nouveau bâtiment et ses mitoyens présentent sur la rue un paysage bâti relativement homogène.	En cours d'instruction	
242	20/12/2018	119-123, avenue du Général Michel-Bizot et 15-17, rue Messidor (12e arr.)	Aucune	La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité le projet de démolition totale d'un ensemble immobilier des années 1950-1960 pour faire place à une construction contemporaine élevée sur une réplique de la façade actuelle. La Commission recommande l'abandon d'un tel projet qui remplacerait la juxtaposition actuelle de constructions héritées de la constitution progressive du bâtiment par une mise en œuvre factice d'un caractère totalement mensonger.		faisabilité

243	20/12/2018	64, avenue Parmentier et 2-4, rue Léchevin (11e arr.)	PVP	<p>La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 décembre 2018 à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de M. Bernard Gaudillère, a examiné en faisabilité un projet de surélévation et restructuration d'un ancien bâtiment d'occupation mixte transformé ultérieurement en immeuble de bureaux.</p> <p>La Commission accepte la démolition du corps de bâtiment adossé au revers d'une des ailes comme étant de nature à mettre en valeur la cour intérieure mais estime que les autres points du programme (creusement partiel de la cour, dépose des allèges en brique des façades intérieures, rehaussement ou surélévation des combles) seraient de nature à porter atteinte à la qualité de cet ensemble protégé au titre du P.L.U. et qu'elle s'y opposerait si le projet perdurait.</p>		faisabilité
-----	------------	---	-----	---	--	-------------